

Lausanne, le 23 avril 2024

Filières MAS en psychothérapie UNIL

## **Questionnaire et documentation des thérapies réalisées par les psychologues en formation auprès des patient·e·s**

- Informations destinées à l'attention des employeur·e·s des cabinets  
de psychiatrie psychothérapie et de psychothérapie p. 2-3
- Informations destinées à des employeur·e·s des institutions  
psychiatriques-psychothérapeutiques p. 4-5

A l'attention des employeur·e·s des cabinets de  
psychiatrie psychothérapie et de psychothérapie

Lausanne, le 23 avril 2024

### **A qui de droit**

### **Introduction de questionnaires d'évaluation de l'efficacité des psychothérapies réalisées par les psychologues en formation auprès des patient·e·s – Filières MAS en psychothérapie UNIL**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la Loi sur les professions de la psychologie, l'OFSP a édicté une série de standards de qualité <sup>1</sup> auxquels sont soumises les filières de formation postgrade en psychothérapie accréditées. La révision des standards de qualité en décembre 2020 a conduit à l'introduction du standard 5.2 exigeant que les filières s'assurent que les psychothérapeutes en formation réalisent des psychothérapies efficaces et générant peu d'effets secondaires. Pour s'assurer que cette exigence est remplie, les participant·e·s doivent présenter dans le cadre de leur activité psychothérapeutique individuelle, les résultats d'au moins 10 psychothérapies systématiquement évaluées.

Suite à cette nouvelle exigence, les filières de formation postgrade en psychothérapie cognitivo-comportementale, psychanalytique et systémique de l'Université de Lausanne ont chacune mis en place un dispositif d'évaluation de l'efficacité des psychothérapies. Celui-ci consiste à suivre l'évolution des thérapies à l'aide principalement de questionnaires adressés à leurs patient·e·s. L'efficacité des psychothérapies réalisées par les participant·e·s est ainsi documentée et évaluée au moyen d'instruments scientifiquement validés, adaptés aux spécificités de chaque axe psychothérapeutique.

Les psychologues engagé·e·s dans votre cabinet sont dès à présent amené·e·s à utiliser durant leur formation des questionnaires auprès de leur patientèle. Les participant·e·s ont reçu des informations et directives propres à leur filière de formation pour le standard mentionné ci-dessus (types de questionnaires, instruments de mesures, etc.). Dans le cadre de leur psychothérapie, il leur est rappelé qu'ils doivent s'assurer du consentement de leurs patient·e·s

---

<sup>1</sup> v. AccredO-LPsy 935.811.1, [https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2013/768/fr#annex\\_1](https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2013/768/fr#annex_1)

sur l'utilisation des questionnaires. L'accord du·de la patient·e doit être fait par écrit via un formulaire de consentement signé par le·a patient·e. Les participant·e·s doivent s'assurer de l'anonymisation des questionnaires dans le cadre de leur formation et sont garant·e·s de la confidentialité du matériel utilisé. La confidentialité s'applique à tout matériel clinique dit, montré, écrit, voire enregistré durant le processus de formation. Il s'agit notamment des questionnaires adressés et des enregistrements audio/vidéo des patient·e·s. Conformément aux règles légales concernant le dossier médical du·de la patient·e, les questionnaires doivent figurer à leur dossier afin d'être intégrés à leur prise en charge.

Nous vous serions reconnaissants de diffuser cette information au sein de votre cabinet, notamment auprès des psychothérapeutes ou des psychiatres encadrant les personnes en formation. En cas de besoin, des séances d'informations pourront également être organisées.

Nous nous tenons volontiers à votre disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.

En vous remerciant d'ores et déjà de l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Prof. Joëlle Darwiche  
Présidente du Pôle de coordination des  
filères interuniversitaires romandes de  
formation postgrade en psychothérapie  
& Présidente de la filière de formation  
postgrade en psychothérapie  
systémique  
Université de Lausanne



Prof. Pascal Roman  
Président de la filière de formation  
postgrade en psychothérapie  
psychanalytique  
Université de Lausanne



Prof. Valentino Pomini  
Président de la filière de formation  
postgrade en psychothérapie  
comportementale et cognitive  
Université de Lausanne

A l'attention des employeur·e·s des institutions  
psychiatriques-psychothérapeutiques

Lausanne, le 23 avril 2024

## **A qui de droit**

### **Introduction de questionnaires d'évaluation de l'efficacité des psychothérapies réalisées par les psychologues en formation auprès des patient·e·s – Filières MAS en psychothérapie UNIL**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la Loi sur les professions de la psychologie, l'OFSP a édicté une série de standards de qualité <sup>1</sup> auxquels sont soumises les filières de formation postgrade en psychothérapie accréditées. La révision des standards de qualité en décembre 2020 a conduit à l'introduction du standard 5.2 exigeant que les filières s'assurent que les psychothérapeutes en formation réalisent des psychothérapies efficaces et générant peu d'effets secondaires. Pour s'assurer que cette exigence est remplie, les participant·e·s doivent présenter dans le cadre de leur activité psychothérapeutique individuelle, les résultats d'au moins 10 psychothérapies systématiquement évaluées.

Suite à cette nouvelle exigence, les filières de formation postgrade en psychothérapie cognitivo-comportementale, psychanalytique et systémique de l'Université de Lausanne ont chacune mis en place un dispositif d'évaluation de l'efficacité des psychothérapies. Celui-ci consiste à suivre l'évolution des thérapies à l'aide principalement de questionnaires adressés à leurs patient·e·s. L'efficacité des psychothérapies réalisées par les participant·e·s est ainsi documentée et évaluée au moyen d'instruments scientifiquement validés, adaptés aux spécificités de chaque axe psychothérapeutique.

Les psychologues engagé·e·s dans votre institution sont dès à présent amené·e·s à utiliser durant leur formation des questionnaires auprès de leur patientèle. Les participant·e·s ont reçu des informations et directives propres à leur filière de formation pour le standard mentionné ci-dessus (types de questionnaires, instruments de mesures, etc.). Dans le cadre de leur psychothérapie, il leur est rappelé qu'ils doivent s'assurer du consentement de leurs patient·e·s

---

<sup>1</sup> v. AccredO-LPsy 935.811.1, [https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2013/768/fr#annex\\_1](https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2013/768/fr#annex_1)

sur l'utilisation des questionnaires. L'accord du·de la patient·e doit être fait par écrit via un formulaire de consentement signé par le·a patient·e. Les participant·e·s doivent s'assurer de l'anonymisation des questionnaires dans le cadre de leur formation et sont garant·e·s de la confidentialité du matériel utilisé. La confidentialité s'applique à tout matériel clinique dit, montré, écrit, voire enregistré durant le processus de formation. Il s'agit notamment des questionnaires adressés et des enregistrements audio/vidéo des patient·e·s. Conformément aux règles légales concernant le dossier médical du·de la patient·e, les questionnaires doivent figurer à leur dossier afin d'être intégrés à leur prise en charge.

Nous vous serions reconnaissants de diffuser cette information au sein de votre institution, notamment auprès des psychothérapeutes ou des psychiatres encadrant les personnes en formation. En cas de besoin, des séances d'informations pourront également être organisées.

Nous nous tenons volontiers à votre disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.

En vous remerciant d'ores et déjà de l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Prof. Joëlle Darwiche  
Présidente du Pôle de coordination des  
filières interuniversitaires romandes de  
formation postgrade en psychothérapie  
& Présidente de la filière de formation  
postgrade en psychothérapie  
systémique  
Université de Lausanne



Prof. Pascal Roman  
Président de la filière de formation  
postgrade en psychothérapie  
psychanalytique  
Université de Lausanne



Prof. Valentino Pomini  
Président de la filière de formation  
postgrade en psychothérapie  
comportementale et cognitive  
Université de Lausanne